



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome II (1854)**

Calvus Mons, Village de l'arrondissement, canton, perception, bureau de poste et paroisse de Saint-Claude ; à 5 km de cette ville et 57 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 800^m.

Il est limité au nord et à l'ouest par Saint-Claude, au sud par Lessart et Septmoncel, à l'est par Saint-Claude, Septmoncel et Lessart. Les Chazines, la Chaumette, le Pontet, la Sellière, la Magnine, la Planchette, les Foules, les Curtils, la Mainmorte, les Tressus, la Molunette, sur le Golairon, font partie de la commune.

Le territoire est traversé par le chemin de grande communication n° 23, de Saint-Claude à Genève, par les chemins vicinaux tirant à Saint-Claude, à Tressus, de la Main-morte à la Molunette, par les biefs Tapon, du Gros-Dard et des Foules.

Le village est situé sur le revers sud-est de la montagne qui est à l'orient de Saint-Claude, à une grande hauteur qu'on gravit avec peine. Les maisons sont disséminées, construites en pierres et couvertes en bardeaux. Elles ont généralement un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Plusieurs appartiennent au style ogival, quelques-unes ont des portes romanes, précédées d'un pavé fait avec les os des articulations des jambes d'animaux, posés verticalement.

Population : en 1790, 263 habitants ; en 1840, 345 ; en 1851, 350, dont 175 hommes et 181 femmes ; population agglomérée 134 ; population spécifique par km carré, 49 habitants ; 72 maisons, savoir : au village, 25 ; au hameau du Tressus, 20 ; au Pontet, 17 ; aux Foules, 4 ; 72 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Vocabulaire : saint Romain. Paroisse de Saint-Claude.

Série communale à la mairie de Saint-Claude depuis 1793. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 2525 à 2529, 3 E 7984 et 7985, 3 E 10089 à 10091 et 3 E 12984. Tables décennales : 3 E 1335 à 1344.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 228 et 229, 5 Mi 1212, 2 Mi 868, 2 Mi 1701 et 1702, 5 Mi 20 et 21 et 5 Mi 1184.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre : exécuté en 1812 : surface territoriale, 713^h 20^a, divisés en 1553 parcelles que possèdent 146 propriétaires, dont 68 forains ; surface imposable 699^h 61^a savoir : 260^h 48^a en parcours, 219^h 20^a en terres labourables, 171^h 80^a en bois-taillis, 42^h 96^a en prés, 2^h 54^a en vergers, 1^h 69^a en sol et aisances des maisons, 24^a en friches, d'un revenu cadastral de 9.783 francs ; contributions directes en principal, 1.869fr.



Le sol, assez fertile pour un pays de hautes montagnes, produit du blé, du maïs, de l'orge, de l'avoine, des légumes secs, des pommes de terre, des betteraves, du lin, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels.

Il y avait autrefois des vignes, dont la récolte était estimée.

On importe le tiers des céréales et tout le vin qu'on consomme.

Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux, des chèvres et des volailles. 15 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir peu exploitées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Saint- Claude.

Il y a deux moulins à farine à chacun une paire de meules et une scierie mécanique à une lame, deux fromageries, dans lesquelles on fabrique annuellement 10.000 kg de fromage, façon Septmoncel et Gruyère, et une auberge.

La plus grande partie des habitants sont tourneurs en bois, en os, ou lapidaires. Le produit de leurs travaux représente une valeur annuelle de 7.000 fr.

Biens communaux : La commune ne possède rien sur son territoire, si ce n'est deux fontaines en pierre.

L'instituteur et les salles d'études occupent des maisons particulières. L'une des salles est fréquentée par 15 garçons et 12 filles, l'autre par 14 garçons et 11 filles.

Budget : recettes ordinaires, 774 fr. ; dépenses ordinaires, 774 fr.

NOTICE HISTORIQUE

L'histoire de Chaumont débute comme les contes de fées. Ecoutez le vénérable curé de Molinges, M. Pernier, mort en 1729, qui a laissé une chronique manuscrite de l'abbaye de Saint-Claude. Il y avait une fois deux époux, Jacquemot de Châtel et Guillemette, sa femme, qui donnèrent, sous le règne abbatial de Guillaume de la Baume, la terre de Chaumont, à l'abbaye de Saint-Oyan de-Joux, à condition que cet abbé ratifierait l'affranchissement de la personne d'Etienne Forestier, leur domestique. De là serait venu, ajoute l'auteur, que la famille Forestier et la combe de la Chaux-Bertaud, où se trouvaient les fonds légués à l'hospice, étaient de franche condition. M. de Poulmic, grand-archidiacre de Saint-Claude et administrateur de l'hôpital de cette ville en 1789, dans ses observations sur le manuscrit Pernier, dit que l'objet du legs de Jacquemot de Châtel ne constituait pas une terre seigneuriale, mais un domaine particulier. Il fonde cette opinion sur un titre antérieur, constatant qu'en 1252, Humbert de Buenc, abbé de Saint-Oyan-de-Joux et ses religieux, avaient cédé le territoire de Chaumont à l'aumônier du monastère, en reconnaissance de ce que, du consentement de l'abbé Bernard de Thoire, évêque de Belley, cet officier claustral aurait payé les dettes dont le village était grevé, à charge seulement par l'aumônier, de célébrer double la fête de saint Thaurin, et de donner au couvent, le jour même de cette fête, une réfection complète. L'assertion de M. de Poulmic n'est pas plus exacte que celle de M. Pernier. En 1213, Bernard de Thoire-Villars, évêque de Belley et abbé de Saint-Claude, donna à l'aumônier de son monastère la terre de Chaumont, consistant en toute justice, haute, moyenne et basse, droit de main-morte, tailles, corvées, lods, commise, dîme, retenue, à charge de distribuer aux religieux, à chaque fête saint Thaurin, la prébende du *ressat*.

En 1252, l'abbé Humbert de Buenc et les religieux, capitulairement assemblés, ratifièrent purement et simplement l'acte précédent, sans y ajouter aucune autre charge. Ces deux chartes existent dans les archives de la préfecture ; il est facile d'en vérifier l'exactitude. Le territoire de Chaumont n'était qu'un démembrement de celui de la ville de Saint-Claude. Il y en avait même une partie qui ne cessa de rester dans l'indivision qu'en 1793.

Seigneurie : L'aumônier de l'abbaye de Saint-Claude était seigneur en toute justice de ce village, et y percevait les droits inhérents à cette justice. Les abbés de Saint-Claude lui contestèrent bien souvent la

haute justice, prétendant qu'à eux seuls appartenait cette prérogative dans toute leur terre. Un traité intervenu en 1587, entre Joachim de Rye et l'aumônier, semblait devoir mettre un terme à ces fâcheuses discussions, par la reconnaissance qui était faite des droits de ce dernier, mais il n'en fut rien.



L'aumônier instituait un prévôt, un lieutenant, un juge châtelain, un procureur, un scribe et des sergents. Les criminels étaient enfermés dans les prisons de sa maison seigneuriale à Chaumont, ou dans celle de l'hôpital.

Paroisse : Chaumont fit successivement partie des paroisses de Villars-Saint-Sauveur et de Saint-Romain de Saint-Claude. La fête patronale est celle du saint Sauveur, dont on célèbre la fête le 2 février.

Chapelle : La chapelle, dédiée à la Purification de la Mère de Dieu, est située au sommet d'un rocher qui s'élève à pic. Elle se compose d'une nef voûtée, dont l'entrée est surmontée d'un clocher en bois, d'un chœur aussi voûté, plus bas et plus étroit que la nef. Le chœur est séparé de la nef par un appui en pierre et un grillage en bois. Une pierre, sous le bénitier extérieur, porte la date de 1651. L'autel est remarquable. On y dit la messe quatre ou cinq fois par an. Au côté droit de la chapelle est un tilleul très ancien.

Évènements divers. Des procès avec la ville de Saint-Claude, au sujet des limites et des parcours, une concession faite en 1547, par l'aumônier, au chapitre, d'un terrain de 8 hectares, pour établir une tuilerie, afin de couvrir les églises et les bâtiments du monastère qu'un incendie venait de détruire et éviter les dangers des toitures en sapin, tels sont les rares faits qui constituent la chronique de ce village, en dehors de ceux qui se rattachent à l'histoire générale.

Fiefs : En 1393, l'abbé et le couvent accablèrent au chambrier du monastère, une place dite à la Chaumette, moyennant le cens de 2 sols genevois, au profit de la sacristie de Saint-Claude. Cette place devint une ferme considérable, dont dépendait une forêt, dans laquelle il fut défendu aux habitants d'aller couper du bois. Cette ferme, située dans la directe de l'abbaye, était considérée comme fief, mais sans justice. L'hôpital de Saint-Claude avait un autre fief dans le village, provenant de la dotation faite en sa faveur par la dame de Châtel et de Tressus, au XIV^e siècle.

Prévôté : La prévôté héréditaire de Chaumont fut inféodée à une famille noble qui en prit le nom. Pierre de Chaumont, religieux de Saint-Oyan, a écrit de sa propre main, avant 1234, l'énorme et précieux antiphonaire que l'on conserve aux archives du département du Jura.

Curiosités : Au nord du territoire de Chaumont, est une des plus belles cascades du Jura. On la nomme la *Queue-de-Cheval*. Elle a au moins cinquante mètres de hauteur. A peu de distance, il s'en trouve une autre qui a 15 à 20 pieds d'élévation. Au débordement des eaux, ces deux cascades semblent se confondre ; c'est alors qu'elles sont vraiment admirables.